

VOYAGER AVEC UN LOULAV ET UN ETROG AUX **ÉTATS-UNIS** ET AU **CANADA**



RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS FRONTALIERS

En prévision des fêtes juives et les nombreux déplacements qui s'y rattachent, les membres du Conseil de la Communauté Juive ont rencontré les agents de services frontaliers terrestres et aériennes afin de les informer correctement à propos des Arba Minim (quatre espèces).

TRAVERSER LA FRONTIÈRE AVEC LES ARBA MINIM

Les personnes qui voyagent avec des Arba Minim doivent les déclarer aux douanes. Les Arba Minim peuvent être transportés à travers la frontière pour usage personnel uniquement. Une fois que ces articles auront été vérifiés et qu'ils seront déclarés exempts de parasites ou de maladies, ils seront autorisés. Les agents de postes frontaliers sont très sensibilisés à la manière dont il faut manipuler ces objets et feront en sorte que ce soit uniquement le passager qui ouvre, déballe et remballe les Arba Minim. Afin d'éviter les retards, assurez-vous que vos Arba Minim soient facilement accessibles.

ÉVITER LES RETARDS

Il nous a été demandé de rappeler à tous les voyageurs de bien préparer leurs documents de voyage et de les mettre à jour. Les non-citoyens qui voyagent en voiture munis d'un certificat de naissance et non d'un passeport doivent s'assurer d'avoir sur eux les originaux ou une copie claire et lisible. Les agents d'inspection traiteront les passagers aussi rapidement que possible, mais des retards peuvent survenir si les documents ne sont pas clairs.

Veuillez noter que les passagers du véhicule qui ne possèdent pas carte Nexus ne peuvent pas emprunter la voie prévue à cet effet. Veuillez emprunter les voies régulières et ne laissez pas les voyageurs sans carte Nexus traverser la frontière à pied.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous un Chag Sameach.

Cordialement,

Rabbi Saul Emanuel
Directeur exécutif

